

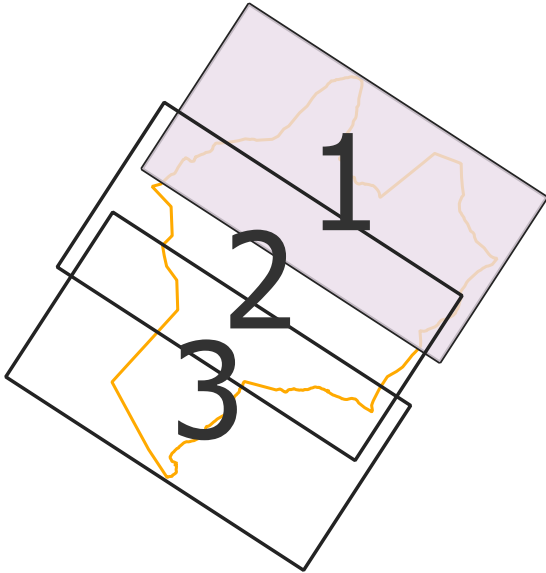


Plan local d'Urbanisme

Déclaration de projet de Mise en compatibilité

PIECE N°
3-2-a-1

Plan de zonage



Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal en date du 11/11/17 2025
approuvant la

Le Maire,
M. Christophe FOURNIER

Prévisions	Approuvées le
Elaboration PLU Petit-Bornand	10/04/2017
Mise à jour PLU Petit-Bornand	20/11/2023
Mise à jour PLU Petit-Bornand	11/12/2025

Éché le : 12/05/2025
Éch. : 2/5000

URBANISTE
Territoires
d'avenir

GEOMATICIEN
CICL

FOND CADASTRE
Données originales téléchargées sur
<https://cadastre.data.gouv.fr/>,
mise à jour du 01/04/2025

ZONE URBAINE

- U1** Zone urbaine à dominante d'habitat
- U2** Secteur à dominante d'habitat dont l'aménagement doit faire l'objet d'un projet d'ensemble
- U3** Secteur de confortement du Chef-lieu
- U4** Secteur à dominante d'habitat de faible densité, relevant de l'habitat individuel
- U5** Secteur à dominante d'habitat relevant de l'habitat individuel, et dont l'aménagement doit faire l'objet d'un projet d'ensemble
- U6** Secteur à dominante d'habitat de faible densité, relevant de l'habitat individuel
- U7** Secteur à dominante d'habitat de faible densité, relevant de l'habitat individuel

EMPLACEMENT RESERVE

- ER** Emplacement réservé pour équipement public

AUTRE

- AS** Secteurs de faible et de capacité d'accueil limités (STCA) identifiés au titre de l'article L551-13 du OU au sein des zones N et Na, numérotés de 1 à 13 :
 - 1 : à vocation de gestion de l'activité artisanale existante
 - 2 à 12 : à vocation de gestion de l'activité touristique existante
 - 13 : à vocation de développement d'une structure d'accueil
- PS** Périmètre de mixité sociale, identifié au titre de l'article L551-13 du Code de l'Urbanisme
- SA** Sages d'exploitation et bâtiments agricoles à la date d'approbation du PLU (à titre indicatif)
- CS** Chalet d'alpage et bâtiment d'estive
- BS** Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, identifié au titre de l'article L551-13 du Code de l'Urbanisme

ZONE A URBANISER

- UA** Secteur à urbaniser, à vocation d'habitat de moyenne densité, soumis à l'orientation d'aménagement et de programmation
- UA2** Secteur à urbaniser, à vocation de confortement du Chef-lieu, soumis à l'orientation d'aménagement et de programmation

ZONE AGRICOLE

- A** Zone agricole

ZONE NATURELLE

- N** Zone naturelle
- N1** Secteur de protection et de gestion des sites d'alpage et des bâtiments répertoriés au titre de la loi "Montagne" (articles L22-10 et L22-11 du CU)
- N2** Secteur à vocation d'aménagement et d'équipements de tourisme et sports et de loisirs de plein air
- N3** Secteur à vocation de gestion de la plateforme forestière
- N4** Secteur à vocation de gestion de la déchetterie

Liste des emplacements réservés			
NUMERO	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE
ER30	Intégration dans le domaine public du chemin de Pasad - 2,5 m de largeur	Commune	2233 m²
ER31	Intégration dans le domaine public d'une route d'accès pour la gestion et l'entretien des espaces naturels	Commune	2000 m²
ER32	Aménagement et sécurisation d'une voie de desserte au Chef-lieu - 3,5 m de largeur	Commune	301 m²
ER33	Intégration dans le domaine public d'un chemin piéton (Le Cèdre) - 2 m de largeur	Commune	45 m²
ER34	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	146 m²
ER35	Aménagement et sécurisation du chemin du Village	Commune	237 m²
ER36	Intégration dans le domaine public du chemin de Gard - 2,5 m de largeur	Commune	838 m²
ER37	Création d'une aire naturelle de stationnement (Cortet)	Commune	223 m²
ER38	Intégration dans le domaine public du chemin rural de Cense - 2,5 m de largeur	Commune	1538 m²
ER39	Intégration dans le domaine public du chemin de la Maison Neuve - 2,5 m de largeur	Commune	1715 m²
ER40	Intégration dans le domaine public du chemin de Bruchet - 2,5 m de largeur	Commune	1305 m²
ER41	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement (Cortet)	Commune	1085 m²
ER42	Aménagement et sécurisation du chemin de Sasse - 5 m de largeur	Commune	97 m²
ER43	Aménagement et sécurisation du chemin de Sasse (Cèdre) - 5 m de largeur	Commune	358 m²
ER44	Aménagement et sécurisation du chemin de Sasse (Cèdre) - 5 m de largeur	Commune	52 m²
ER45	Création d'une voie communale de desserte (Sasse)	Commune	672 m²
ER46	Intégration dans le domaine public d'une route d'accès (Sasse)	Commune	489 m²
ER47	Aménagement et sécurisation de l'ensemble de Sasse le Champ - 3,5 m de largeur	Commune	289 m²
ER48	Intégration dans le domaine public d'un secteur agricole existant, Chemin de Pudet	Commune	832 m²
ER49	Aménagement et sécurisation d'un chemin rural de Sasse (Cèdre)	Commune	68 m²
ER50	Aménagement d'un accès pour la gestion et l'entretien des espaces naturels	Commune	443 m²
ER51	Aménagement et sécurisation du chemin rural des Ouches	Commune	59 m²
ER52	Création d'une aire de stationnement et d'un accès au réservoir de Mance	Commune	129 m²
ER53	Création d'un accès et aménagement des abords de l'enceinte agricole (Belfay)	Commune	111 m²
ER54	Création d'un aménagement de la distribution d'eau (Belfay)	Commune	153 m²
ER55	Intégration dans le domaine public du chemin rural de Belfay à Belfay	Commune	1011 m²
ER56	Aménagement d'une aire naturelle de stationnement (Lac Sémis)	Commune	148 m²
ER57	Projet de nouvelles routes du Centre-Bourg	Commune	800 m²

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 17/11/2025 approuvant le

Le Maire,
M. Christophe FOURNIER

Prévisions	Approuvé le
Elaboration PLU Petit-Bornand	10/04/2027
Mise à jour PLU Petit-Bornand	06/11/2028
Mise à jour PLU Petit-Bornand	11/12/2030

Éché le : 12/08/2025

URBANISME

GEOMATIQUE

FOND CADASTRE

Territoires
d'avenir

Données originales téléchargées sur <https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/04/2025

ZONE URBAINE

Zone urbaine à dominante d'habitat
 Secteur à dominante d'habitat dont l'aménagement doit faire l'objet d'un projet d'ensemble
 Secteur de confortement du Chef-lieu
 Secteur à dominante d'habitat de faible densité, relevant de l'aménagement individuel
 Secteur à dominante d'habitat relevant de l'aménagement individuel, et dont l'aménagement doit faire l'objet d'un projet d'ensemble
 Secteur à dominante d'habitat de faible densité, relevant de possibilités d'occupation collective et non collectif

ZONE A URBANISER

Secteur à urbaniser, à vocation d'habitat d'habitat moyen densité, soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
 Secteur à urbaniser, à vocation de confortement du Chef-lieu, soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation

ZONE AGRICOLE

Zone agricole

ZONE NATURELLE

Zone naturelle
 Secteur de protection et de gestion des sites d'alpage et/ou bâtiments répertoriés au titre de la loi "Montagne" (articles L22-10 et L22-11 du Code)
 Secteur à vocation d'aménagement et d'équipements de tourisme et sports et de loisirs de plein air
 Secteur à vocation de gestion de la plateforme forestière
 Secteur à vocation de gestion de la déchetterie

EMPLACEMENT RESERVE

Emplacement réservé pour équipement public
AUTRE
 Secteurs de la loi de Cadastre d'Accueil Limités (STCA) identifiés au titre de l'article L51-13 du Code de l'Urbanisme
 - 1 à vocation de gestion de l'activité artisanale existante
 - 2 à 12 à vocation de gestion de l'activité touristique existante
 - 13 à vocation de développement d'une structure d'accueil
 Périmètre de mixité sociale, identifié au titre de l'article L51-15 du Code de l'Urbanisme
 Usage d'exploitation et bâtiments agricoles à la date d'approbation du PLU (à titre indicatif)
 Chalet d'alpage et bâtiment d'edvie
 Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination, identifié au titre de l'article L51-13 du Code de l'Urbanisme
 Secteur ne pouvant être ouvert à l'urbanisation qu'au titre d'une opération d'aménagement portant sur la totalité du tenement foncier du secteur concerné

Liste des emplacements réservés			
NUMERO	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE
E01	Intégration dans le domaine public de la route des Glières (allé) - 5 m de largeur	Commune	5101 m²
E02	Intégration dans le domaine public du chemin rural de Sallaz - 2,5 m de largeur	Commune	2980 m²
E03	Aménagement et sécurisation de l'impasse du Four - 6 m de plateforme	Commune	110 m²
E04	Création d'un accès au ruisseau de la Côte	Commune	30 m²
E05	Aménagement et extension de la route de l'Esport - 6 m de plateforme	Commune	2200 m²
E06	Aménagement et sécurisation d'un usage route de l'Esport	Commune	177 m²
E07	Création d'une aire de stationnement et d'un accès au ruisseau (l'Esport)	Commune	301 m²
E08	Intégration dans le domaine public du chemin de Paradis - 2,5 m de largeur	Commune	2233 m²
E09	Intégration dans le domaine public d'une route d'accès pour la gestion et l'entretien des espaces naturels	Commune	2502 m²
E10	Aménagement et sécurisation d'une voie de desserte au Chef-lieu - 3,5 m de largeur	Commune	201 m²
E11	Intégration dans le domaine public d'un chemin public (La Côte) - 2 m de largeur	Commune	45 m²
E12	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune	346 m²
E13	Aménagement et sécurisation du chemin du Villard	Commune	227 m²
E14	Aménagement et sécurisation de la Route de Sallaz - 5 m de largeur	Commune	57 m²
E15	Aménagement et sécurisation du Chemin de Soule Cote - 5 m de largeur	Commune	108 m²
E16	Aménagement et sécurisation de la Route de Sallaz (accès Maison Miroir) - 3,5 m de largeur	Commune	52 m²
E17	Création d'une voie communale de desserte (Dessert)	Commune	672 m²
E18	Aménagement et sécurisation de l'impasse de Sallaz - 3,5 m de largeur	Commune	209 m²
E19	Aménagement et sécurisation du chemin rural des Ouches	Commune	59 m²
E20	Création d'une aire de stationnement et d'un accès au ruisseau de Morsat	Commune	120 m²
E21	Aménagement et sécurisation du chemin rural de Belfay à Bellayoz	Commune	251 m²
E22	Projet de réhabilitation du Centre-Bourg	Commune	800 m²
E23	Aménagement du site du Mémorial de la Résistance	Commune	1300 m²

